

Le 20 mars 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, FLAMENT-BJARSTAL, EON, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés :

Monsieur CEREUIL ayant donné pouvoir à Madame RESTA
Madame DELON ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON
Monsieur BOUJEMAÏ ayant donné pouvoir à Monsieur SETHIAN
Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : Monsieur NOEL

1. **Compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2023**

Point présenté par Madame le Maire

Une remarque de Monsieur MENIGOZ

Remarque acceptée

Adopté à l'unanimité

2. **Reprise anticipée du résultat**

Points 2 à 4 présentés par Madame HENRY

A ce jour, la trésorerie de Chelles ne nous a toujours pas communiqué le compte de gestion.

En l'absence de ce document, il n'est pas possible d'approuver le compte administratif 2022 de la ville.

Le compte administratif correspond à la comptabilité tenue par l'ordonnateur, le Maire.

Dans ce document, il est mis en évidence, le résultat d'exécution des sections fonctionnement et investissement.

Pour préparer le BP 2023, nous faisons donc une reprise anticipée du résultat prévisionnel 2022.

- + 2 458 294,95 € pour le fonctionnement
- + 2 554 874,90 € pour l'investissement.

Adopté à l'unanimité

3. Fiscalité

L'état 1259 qui présente les bases d'imposition ne nous a pas été transmis.

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été acté que les taux votés par la commune ne changeraient pas par rapport à l'an dernier.

Lors du D.O.B il a été indiqué que les bases évolueraient de 7 % (décision du ministère des Finances)

Il est donc proposé d'adopter les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 55.09 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.43 %
- TH sur les résidences secondaires : 16.19 %¹

Le produit attendu est de l'ordre de : 5 675 k€

4. Vote du budget

Madame HENRY présente le document

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 487 728,60	0,00	11 101 575,05	11 101 575,05	11 101 575,05
013	Atténuations de charges (2)	57 050,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 011 390,00	0,00	1 122 566,05	1 122 566,05	1 122 566,05
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 269 476,00	0,00	2 269 476,00	2 269 476,00	2 269 476,00
731	Fiscalité locale	6 052 768,00	0,00	6 473 102,00	6 473 102,00	6 473 102,00
74	Dotations et participations (2)	839 422,00	0,00	960 146,00	960 146,00	960 146,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	214 760,00	0,00	203 085,00	203 085,00	203 085,00
Total des recettes de gestion des services		10 444 866,00	0,00	11 078 375,05	11 078 375,05	11 078 375,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	28 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	7 000,00		8 200,00	8 200,00	8 200,00
Total des recettes financières		35 920,00	0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
Total des recettes réelles		10 480 786,00	0,00	11 086 575,05	11 086 575,05	11 086 575,05
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 942,60		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 942,60		15 000,00	15 000,00	15 000,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						2 458 294,95
Total des recettes de fonctionnement cumulées						13 559 870,00

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 680 786,94	0,00	0,00	13 559 870,00	13 559 870,00	0,00	13 559 870,00	13 559 870,00
011	Charges à caractère général (3)	4 978 760,90	0,00	0,00	5 727 892,26	5 727 892,26	0,00	5 727 892,26	5 727 892,26
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 050 000,00	0,00		6 028 000,00	6 028 000,00		6 028 000,00	6 028 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	639 980,00	0,00	0,00	662 616,54	662 616,54	0,00	662 616,54	662 616,54
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 668 740,90	0,00	0,00	12 568 508,80	12 568 508,80	0,00	12 568 508,80	12 568 508,80
66	Charges financières	44 926,04	0,00		39 513,20	39 513,20		39 513,20	39 513,20
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	8 200,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		63 126,04	0,00	0,00	64 513,20	64 513,20		64 513,20	64 513,20
Total des dépenses réelles		11 731 866,94	0,00	0,00	12 633 022,00	12 633 022,00	0,00	12 633 022,00	12 633 022,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	948 920,00			926 848,00	926 848,00		926 848,00	926 848,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		948 920,00			926 848,00	926 848,00		926 848,00	926 848,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) **0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées **13 559 870,00**

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 276 653,75	36 609,66	1 758 105,44	1 758 105,44	1 794 715,10
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	83 900,00	36 609,66	6 000,00	42 609,66
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	632 957,44	632 957,44
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		83 900,00	36 609,66	638 957,44	675 567,10
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	221 575,79	0,00	75 000,00	75 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	28 500,00	0,00	300,00	300,00
Total des recettes financières		252 075,79	0,00	77 300,00	77 300,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		335 975,79	36 609,66	721 257,44	757 867,10
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	920 000,00		926 848,00	926 848,00
041	Opérations patrimoniales (6)	2 020 677,96		110 000,00	110 000,00
Total des recettes d'ordre		2 940 677,96		1 036 848,00	1 036 848,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) **2 554 874,90**

Affectation au compte 1068 (8) **0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées **4 349 590,00**

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	5 666 047,85	483 868,87	0,00	3 865 721,13	3 865 721,13	0,00	3 865 721,13	4 349 590,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	418 502,56	228 164,49	0,00	117 160,00	117 160,00	0,00	117 160,00	345 324,49
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 372 189,77	255 704,38	0,00	1 183 210,74	1 183 210,74	0,00	1 183 210,74	1 438 915,12
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 452 000,00	0,00	0,00	2 046 400,00	2 046 400,00	0,00	2 046 400,00	2 046 400,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	3 242 692,33	483 868,87	0,00	3 346 770,74	3 346 770,74	0,00	3 346 770,74	3 830 639,61
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	380 732,96	0,00		380 950,39	380 950,39		380 950,39	380 950,39
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	15 002,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	395 734,96	0,00	0,00	388 950,39	388 950,39	0,00	388 950,39	388 950,39
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles	3 638 427,29	483 868,87	0,00	3 740 721,13	3 740 721,13	0,00	3 740 721,13	4 224 590,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	6 942,60			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	2 020 677,96			110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
Total des dépenses d'ordre	2 027 620,56			125 000,00	125 000,00		125 000,00	125 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées 4 349 590,00

A l'unanimité les élus adoptent le budget présenté par chapitre.

5. Vote des subventions aux associations

Madame CHAAR présente les points 5 et 6

a. Subventions financières

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

ASSOCIATION	subvention 2022	Demande 2023	Avis commission 08/03/23
AMICALE DU PERSONNEL	28 290 €	28 290 €	28 290 €
AMV asso musicale villeneuve le comte	125 €	250 €	150 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS VEUVES ET VICTIMES DE GUERRE DE COUILLY ST GERMAIN, MONTRY ET MAGNY	230 €	230 €	230 €
ASSOCIATION DES SPORTS DE RAQUETTES DU VAL D'EUROPE TENNIS (ASRVE TENNIS)	3 770 €	4 320 €	3 770 €
ASSOCIATION ATELIERS EXPRESSIONS CORPORELLES DE MARNE LA VALLEE (ATEC MLVE)	4 000 €	4 000 €	4 000 €
ATELIER DE PAIX	3 000 €	3 000 €	3 000 €
COMITE DES FETES	5 500 €	5 500 €	5 500 €
DES IDEES ET DES FLEURS	250 €	300 €	300 €
DIX KM DE MAGNY	3 500 €	3 500 €	3 500 € déjà validé
ECOLE DE DANSE DE MAGNY LE HONGRE	7 500 €	7 500 €	7 500 €
FCMH	12 500 €	18 000 €	12 500 €
FFA	3 500 €	4 000 €	4 000 €
FNACA Comité Esbly Coupvray	220 €	220 €	220 €
JSP CHESSY VDE		1 000 €	1 000 €
JUDO CLUB VAL D EUROPE	7 500 €	8 000 €	8 000 €
LES ARTS DU CIRQUE	1 500 €	2 000 €	en attente,dossier incomplet
MCS FITNESS DANCE	2 500 €	4 000 €	3 000 €
MOVE AND MOVIES		3 000 €	1 000 €
NAVI MODEL CLUB MAGNY VAL D EUROPE	600 €	700 €	700 €
PHOENIX SENIORS	4 000 €	4 000 €	4 000 €
ASSOCIATION CLUB QUESTIONS POUR UN CHAMPION DU VAL D'EUROPE	200 €	200 €	200 €
ROCHER D ESCALDADE DU VAL D EUROPE (REVE)	1 000 €	2 000 €	2 000 €
SIAMSA LES ARTS DU SPECTACLE	2 000 €	1 500 €	1 500 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'ESBLY (UNCAFN SECTION D ESBLY ET SES ENVIRONS)	250 €	250 €	250 €
VAL D EUROPE BADMINTON	2 000 €	4 000 €	2 700 €
FRATERNELLE SPORTIVE VAL D EUROPE (VAL D EUROPE ESBLY- COUPVRAI VOLLEY BALL)	1 700 €	1 700 €	1 700 €
VAL D'EUROPE ATHLETISME	2 400 €	4 000 €	2 600 €
VAL D'EUROPE MONTEVRAIN BASKET CLUB (VEMBC)	3 000 €	5 000 €	3 080 €
VELO CLUB DU VAL D EUROPE	2 000 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL	103 035 €	122 460 €	106 690 €

Adopté à l'unanimité

b. Subventions en nature (prêt de salle)

Nom de l'association	Nature de la demande	salle demandée
Magnyoga	Salle des locaux associatifs pour mettre en place des stages les samedis ou dimanches	C1
Val d'Europe Oxygene	Reunions de bureau	Goudailler ou peupliers
Parents d'eleves	fetes de fin d'année,loto,carnaval,braderie vetements	Salle des fetes et/ou Goudailler
Ecole de musique marne et Gondoire	Concert des eleves	Salle des fetes
Maison Val europeenne	soirées jeux(2 à 3 fois/an)	Salle Goudailler
Autour des arts	Stage de danse(2 fois/an)	Salle des fetes
Association Val de cœur	Salon des collectionneurs(1fois/an)	Salle Goudailler
Val d'Europe Japon	repas suhi et sake(1fois/an)	Salle Goudailler
Arile	AG,vœux de fin d'années..	Salle Goudailler et salle des fetes selon convention(4 fois/an)

Adopté à l'unanimité

6. Nouvelle association

Association Mont calme

Association dirigée par une Hongrémanienne (Mme Bertani Jober)

A travers cette association, Mme Bertani souhaite accompagner tous les enfants dans le développement de leur attention envers eux-mêmes (les amener à prendre conscience de leur corps, de leur souffle, à gérer leurs émotions...)

Elle souhaite faire découvrir aux enfants la pratique de la pleine conscience à travers différentes expériences :

Méditation, yoga, chi Kong, créativité, do in, danse intuitive et musique.

3 Tarifs différents :

1 séance/semaine (12 enfants maximum)

Hongrémaniens : 230€ + 20 € adhésion

Val d'Europe :250€ + 20 € adhésion

Hors VEA :270€ + 20€ adhésion

Cette nouvelle association a demandé l'octroi d'une salle, à raison d'une fois par semaine.

Adopté à l'unanimité

7. Rapport d'activités de VEA -2019-2020-2021

Madame le Maire présente ce point

Les EPCI doivent envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes membres avant le 30 septembre de chaque année (art. L 5211-39 du CGCT).

En raison de la crise liée au COVID, CA VEA n'a pas pu respecter ce délai

Le contenu du rapport d'activité est laissé à la libre appréciation du président de l'EPCI. Ce rapport a essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres d'EPCI et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Il n'existe pas de modèle standard de rapports. Il est possible, par exemple, de présenter les compétences exercées par la communauté, en ajoutant des informations sur l'administration générale de l'EPCI (locaux communautaires, personnels, fournitures, services) et sur les projets à venir.

Ce rapport peut être relativement succinct et être conçu comme un support de communication écrite sur le fondement duquel le débat pourra être ouvert. Il peut également être plus précis et contenir, par exemple, des informations relatives à l'engagement de coopérations et de partenariats.

Le maire de chaque commune doit en faire la communication au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants intercommunaux de la commune peuvent être entendus. De plus, le président de l'EPCI peut également être entendu à sa demande ou à celle du conseil municipal.

Vous trouverez en pièces annexées les rapports des années 2019.2020 et 2021. En conseil municipal il vous sera demandé de prendre acte de cette communication et éventuellement commenter certains points.

Les élus prennent acte

8. Forfait mobilité durable

Monsieur NOËL présente les points 8 et 9

L'année dernière, la collectivité a délibéré sur le Forfait Mobilité Durable. Un nouveau décret est arrivé avec quelques changements sur les conditions d'attribution de la prime et sur les montants.

Les nouvelles dispositions sont :

- Soit son vélo propre ou à assistance électrique, soit un engin personnel de déplacement motorisé non thermique.
- Soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.
- 100€ entre 30 à 59 jours
- 200€ entre 60 et 99 jours
- 300€ pour 100 jours ou plus
- Forfait cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou abonnement à un service public de location de vélo

Adopté à l'unanimité

9. Instauration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) part facultative du RIFSEPP

Monsieur NOËL rappelle que le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, appréciés au moment de l'évaluation annuelle.

Le montant individuel de chaque prime, ou indemnité, sera défini par l'autorité territoriale, dans les conditions énoncées ci-dessous.

Les critères seront transcrits par le Responsable de service, en coordination avec l'encadrement intermédiaire. La décision finale reviendra à l'autorité territoriale.

Chaque année une enveloppe sera attribuée au budget, dans la limite des montants réglementaires des différentes filières.

L'attribution individuelle du CIA, décidée par l'autorité territoriale, fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les montants du CIA seront proratisés, dans les mêmes conditions que le traitement, pour les agents à temps partiel, ou occupant un emploi à temps non complet.

Le CIA n'est pas versé en cas de longue maladie, ou congé longue durée

Le CIA sera versé aux titulaires, stagiaires et contractuels (avec une présence d'une année dans la collectivité).

Le montant sera revu chaque année. Les critères d'évaluation seront faits sur l'année n-1.

LES CRITERES D'ATTRIBUTION DU CIA

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle, appréciée lors de l'entretien professionnel.

Madame le Maire propose les critères d'attribution du CIA suivants :

1. L'ESPRIT D'EQUIPE

Indicateur 1 : Partage et échange. Partager ses connaissances, transmettre ses savoirs et accompagner ses collègues

Indicateur 2 : Disponibilité. Se rendre disponible auprès de l'équipe, répondre présent en cas d'imprévu et surcharge de travail ponctuelle.

Indicateur 3 : Relationnel. Être attentif à la qualité des relations avec ses collègues (bienveillance, politesse, bonne humeur, discrétion).

Indicateur 4 : Conscience professionnelle. Respecter les consignes de travail et de sécurité, les horaires, les jours travaillés, le matériel et les usagers

2. L'IMPLICATION PERSONNELLE

Indicateur 1 : Efforts de progression. Faire évoluer ses méthodes, rechercher à améliorer son travail (formations, inscription aux concours ou examens, recherche sur internet, participation aux webinaires)

Indicateur 2 : Organisation personnelle. Organiser son travail, gérer son temps et anticiper ses échéances

Indicateur 3 : Résultats. Rechercher l'efficacité, la qualité de son travail. Prendre des initiatives.

Indicateur 4 : Valeurs. Avoir le sens du service public.

3. CONTRIBUTION AU TRAVAIL COLLECTIF

Indicateur 1 : Résolution des difficultés. Chercher des solutions aux difficultés, en privilégiant la communication.

Indicateur 2 : Qualité de la collaboration. Faciliter le travail des collègues (rapidité des réponses, transmission des informations, organisation en fonction des autres membres de l'équipe, contribution d'aide en cas d'absence de personnel).

Indicateur 3 : Adaptabilité. Formuler des propositions d'évolution, s'adapter aux changements

Indicateur 4 : Remontée des informations. Rendre compte de son travail, faire part de ses difficultés ou de ses erreurs.

Les points sont attribués de la façon suivante :

- 1 objectifs atteints
- 0.5 objectifs partiellement atteints
- 0 objectifs non atteints
- Le barème se fera sur 12 points.
- De 0 à 2 points 0%
- De 3 à 4 points 25%
- De 5 à 6 points 50%
- De 7 à 9 points 75%
- De 10 à 12 points 100%.

Conditions d'attribution individuelle :

- La collectivité a arrêté pour l'exercice 2023 un budget CIA de 60 000 €, qui sera versé aux agents sur les bases de l'évaluation individuelle annuelle
- Le budget sera réparti au prorata du nombre d'agents bénéficiaires du RIFSEPP au regard des points obtenus
- Un arrêté individuel précisera le montant de la prime
- Les crédits liés à cette prime seront définis tous les ans, par les élus, lors de la préparation du budget.

Adopté à l'unanimité

10. Adhésion aux organismes suivants :

Monsieur CHOUKROUN présente ce point

La commune adhère depuis de nombreuses années aux 3 organismes suivants :
Afin de régler la cotisation, le trésor public nous demande une délibération confirmant notre adhésion.

a. Mission locale des boucles de la Marne

[Mission Locale des Boucles de la Marne \(missionlocalebdlm77.fr\)](http://missionlocalebdlm77.fr)

Montant annuel de l'adhésion : 11 076 €

b. Villes et villages fleuris

[Site officiel du label Villes et Villages Fleuris \(villes-et-villages-fleuris.com\)](http://villes-et-villages-fleuris.com)

Montant annuel de l'adhésion : 225 €

c. AMF

[AMF Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité](http://amf.asso.fr)

Montant annuel de l'adhésion : 2 307.50 €

Adopté à l'unanimité

11. Règlement local de publicité

Monsieur GUERIN présente ce point

Le règlement a été travaillé depuis plusieurs années par VEA et a fait l'objet d'une présentation, mercredi dernier, lors de la commission urbanisme.

Il sera demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce règlement.

Adopté à l'unanimité

12. Décisions du Maire

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU MAIRE DE L'ANNÉE 2023						
Conseil Municipal du 20 Mars 2023						
Rubrique	Année	N°	Date	Objet	Montant HT du marché	Observations
Marchés Publics	2023	4	06/02/23	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société GFER SAS relatif à la maintenance, l'entretien et à la réparation des portes automatiques des bâtiments de la Ville de Magny-le-Hongre	120 000,00 €	Titulaire : GFER SAS (basé à Torcy) Marché mixte avec une : - part forfaitaire : 2 640,00 € HT par an ; - part à commandes : 30 000 € HT (Montant maximum annuel, toutes parts confondues). - durée : 1 an, reconductible 3 fois 1 an.
Cabinet	2023	5	06/02/23	Demande de subvention au titre du Fonds vert - Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	90 549 € TTC	Demande de subvention à hauteur de 80 % du montant total des travaux, soit la somme de 60 306 € HT
Cabinet	2023	6	14/02/23	Demande de subvention au titre du fonds vert - Rénovation des parcs de luminaires de l'éclairage public	80 342 € TTC	Demande de subvention à hauteur de 80 % du montant total des travaux, soit la somme de 53 561,00 € HT
Marchés Publics	2023	7	13/02/23	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société CLIMAT SYSTEMS relatif à la maintenance des matériels de cuisine et de lavette pour la Ville de Magny-le-Hongre	200 000,00 €	Titulaire : CLIMAT-SYSTEMS SAS (basé à CHANTELOUP-EN-BRIE) Marché mixte avec une : - part forfaitaire : 8 861,60 € HT par an ; - part à commandes : 50 000 € HT (Montant maximum annuel, toutes parts confondues). - durée : 1 an, reconductible 3 fois 1 an.
Cabinet	2023	8	13/02/23	Demande de subvention à la Région Ile-de-France dans le cadre du Bouclier de sécurité « soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics » pour l'acquisition d'un véhicule de Police Municipale	40 739,36 € TTC	Demande de subvention à hauteur de 30 % du montant total des travaux, soit la somme de 10 175,15 € HT
Cabinet	2023	9	13/02/23	Demande de subvention au Département de Seine-et-Marne dans le cadre du dispositif « Bouclier de sécurité - Fonds d'aide aux collectivités » pour l'acquisition d'un véhicule de Police Municipale	40 739,36 € TTC	Demande de subvention à hauteur de 50 % du montant total des travaux, soit la somme de 16 958,59 € HT
Marchés Publics	2023	10	21/02/23	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société CULLIGAN PARIS SUD relatif à la location et à l'entretien des fontaines à eau sur réseau (Hôtel de Ville et CTM)	59,80 €	Titulaire : CULLIGAN PARIS SUD (renouvellement) Fontaines à eau pour l'Hôtel de Ville et le CTM Le marché est conduit pour un montant total de 59,80 € HT/mois - durée : 36 mois, à compter du 1er avril 2023.
Cabinet	2023	11	14/02/23	Demande de subvention à la Région Ile-de-France dans le cadre de son programme de soutien aux équipements sportifs de proximité - Travaux de réalisation d'un espace sportif en accès libre sur l'esplanade du Lochy	64 171,28 € TTC	Demande de subvention à hauteur de 50 % du montant total des travaux, soit la somme de 26 738,03 € HT
Marchés Publics	2023	12	04/03/23	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société ADELYCE relatif à l'assistance dans l'analyse et le pilotage de la masse salariale de la Ville	2 650,00 €	Titulaire : ADELYCE (renouvellement) Le marché est conduit pour un montant total de 2 650,00 € HT par an. Le prix est révisable. - durée : 3 ans, à compter du 1er avril 2023.
Marchés Publics	2023	13	06/03/23	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société MERIEUX NUTRISCIENCES relatif à des prestations d'analyses et d'assistance technique pour la Crèche	1 033,10 €	Titulaire : MERIEUX NUTRISCIENCES (renouvellement) Le marché est conduit pour un montant total de 1 033,10 € HT par an. Le prix est révisable. - durée : 1 an, reconductible 2 fois 1 an.
Culture	2023	14	09/03/23	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec la production « NAI/DE PRODUCTIONS », pour le concert « FOURWINDS »	3 000,00 € TTC	Titulaire : NAI/DE PRODUCTIONS Date : 18/03/2023 de 20h à 21h15, à la salle des fêtes, 30 rue de la Clé des Champs à Magny-le-Hongre.
Marchés Publics	2023	15	06/03/23	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société RECREACTION SAS relatif à la maintenance et à l'entretien des jeux et aires jeux pour enfants de la Ville de Magny-le-Hongre	9 575,00 €	Titulaire : RECREACTION Le marché est conduit pour un montant global et forfaitaire annuel de 9 575,00 € HT et un montant maximum de commandes à ne pas dépasser de 35 000 € HT par an (toutes prestations confondues). - durée : 1 an, reconductible 3 fois 1 an.

Les élus prennent acte

13. Demande de participation financière au Département, pour la mise à disposition du collège des équipements sportifs

Madame le Maire présente les points 13 et 14

La mise à disposition d'équipements sportifs au profit du collège, implique une indemnisation pour occupation de la part du Conseil départemental.

Une convention tripartite sera à signer, entre Madame le Maire, le Principal du collège et le Président du Conseil départemental.

La participation est calculée en fonction du nombre d'élèves, de l'occupation des équipements et du type d'équipement.

Le montant total de la participation ne peut dépasser 20 000 € par an.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et percevoir le produit attendu.

Adopté à l'unanimité

14. Autorisation de signature d'un contrat Fonds d'Aménagement Communal (FAC) avec le Département

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Rappel :

Par délibération n°2022-23 adoptée en conseil municipal le 7 mars 2022, la Commune de Magny le Hongre a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

La Commune de Magny le Hongre a élaboré son programme d'actions.

Le programme d'actions de la Commune de Magny le Hongre se compose de 3 actions (proposées soit sous forme de tableau, soit détaillées ci-dessous - Le montant de la subvention demandée pour l'action doit apparaître).

La Commune de Magny le Hongre est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions.

La Commune de Magny le Hongre sollicite l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le programme d'actions **proposé par la Commune** joint à la présente délibération (voir modèle ci-dessous),
- **VALIDE** le principe de signature de tout contrat cadre ou convention nécessaire à cet effet,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

<i>Intitulé du projet / des projets</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Coût estimé HT</i>	<i>Subvention demandée</i>
Nom du projet / des projets			
Rénovation de la Ferme Dupré	Eté 2024	1 263 465 €	600 000
Aménagement des rues de l'Eglise et de l'Epinette	Eté 2024	206 565 €	
Aménagement de l'accès à l'Eglise et de la cour du centre culturel	Eté 2025	334 544 €	
TOTAL		1 804 654 €	600 000€

Adopté à l'unanimité

Fin 21h39